



GRILLE TARIFAIRE 2FOPEN
applicable au 30/06/2026
REMBOURSEMENT MAXIMUM DÉPLACEMENT / HÉBERGEMENT

Validée en réunion Comité directeur fédéral le 30 juin 2026		
INDEMNITÉS KILOMETRIQUES	DIRIGEANTS	
	Élu(e) Comité directeur fédéral*	0,45 €
	Membre accrédité à une mission hors réunions statutaires*	0,45 €
	Autres membres*	0,25 €
	PERSONNEL SALARIÉ	
	Salarié(e)	suivant la puissance cv du véhicule & barème fiscal
	CHALLENGE DE GOLF	
	Comités	0,05 €

REPAS	Paris	32,00 €
	Province	27,00 €
HOTEL + PETIT DÉJEUNER + TAXE SEJOUR	Paris	120,00 €
	Province	90,00 €
TRANSPORT	Automobile	Remboursement sur la base <u>du transport le plus économique</u> et billet au meilleur tarif
	Train	
	Taxi	en cas de nécessité reconnue
CARTE AVANTAGE SNCF	Exclusivement aux Membres du Comité directeur fédéral	Remboursement pour présence aux réunions 3 fois/an minimum

* Les mêmes barèmes et plafonds s'appliquent en cas de remboursement ou de renonciation par les bénévoles identifiés par un *, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et sous réserve de la production des justificatifs. La renonciation ouvre droit à l'établissement d'un reçu fiscal (Cerfa n° 2041-RD).